

1663 Juni 2., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [GARDE-
HPTM. HEINRICH II.] ZURLAUBEN

"J'ay receu vostre Lettre du 28.^e du mois passé sur laquelle je vous respon-
dray que ... [Landammann und Landrat] de Schuitz m'ont escrit par un Messager
expres qu'jls persistent dans leur Abscheid de leur Commune [=Landsgemeinde]
de ... [1662] par lequël jls m'ont promis de sceller avec les autres Cantons
[cath.] nostre Instrument d'alliance ainsy que Je l'ay proposé. Vous avez donc
ce Canton vostre [gemeint Zug] voisin a l'exemple duquel vous pouvez vous
conformer.

Il se tiendra demain une Commune a Ury pour y resoudre nostre affaire [dabei
ging es auch hier um die Bündniserneuerung] cequi vous pourra aussy servir
d'exemple.

Je suis resolu apres la Diète de Bade [die gemeineidg. Jahrrechnung vom 1.
Juli 1663 gemeint]¹ si tous les Cantons ne s'y resolvent de sceller nostre
Instrument d'alliance de faire payer les deux pensions a ceux qui le scelle-
ront.

Cependant faites ensorte que vos Deputez [Karl B r a n d e n b e r g und
Wilhelm H e i n r i c h] qui viendront a la Diète soient Instruits pour con-
sentir a ceque nostre Instrument soit scellé moyenant les deux pensions."

"receu le 6.^e Juin - respondu le 13. Juin."

1) s. EA VI 1, 585 (Nr. 379)

Original, mit Dorsualnotiz von Heinrich II. Zurlauben.
AH 60, 248-249 - Blatt 249^f leer

1660 Dezember 23., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN DEN LAND-
VOGT [DER GRAFSCHAFT] BADEN [HEINRICH II. ZURLAUBEN]

"Je vous remercie de la venaison¹ que vous nous avez envoyée. Je la reçois
pour une marque de la continuation de vostre affection. Aussi vous assure-
ray[-]ie par cette Lettre par laquelle ie vous dis adieu² que si ie puis vous

rendre quelque service en france en cas de reforme dans les Troupes de la Nation [- Zurlauben besass nach wie vor eine Kompagnie im Garderegiment -] Je le feray de tres bon coeur".

1) s. AH 60/141

2) Dem Repertorium I 235 zufolge, verliess De la Barde seinen Posten als franz. Ambassador bei den eidg. Orten bereits am 21.[!] Dezember 1660.

Original - AH 60, 250-251 - Blatt 250^V und 251^R leer

138

1663 April 28., Solothurn

A

SCHREIBEN¹ DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [GARDE]HPTM. [HEINRICH II.] ZURLAUBEN

"Je vous envoye une traduction en alleman de la lettre que i'ay escrite aux Cantons Catholiques et que i'ay envoyée a la Diète de Lucerne [- wohl die Konferenz der kath. Orte vom 23. bis 25. April 1663 gemeint -]² vous vous en servirez comme vous iugerez a propos quand l'on tiendra les Communes de vostre Canton [gemeint die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug].

Cependant i'ay creu vous devoir faire remarquer que depuis que le Pape [A l e x a n d e r VII.] a peu avoir des allemans M. le Nunce [Federico B o r r o m e o] s'est aussytost excusé de faire la levée qu'on luy avoit accordée en alleguant l'impossibilité du passage mais cela n'a esté qu'un pretexte puisque le passage eust esté libre a vos gens par Constance et par les Estats [Vorderösterreich und das Tirol gemeint] de l'Archiduc d'Inspruck [S i g i s m u n d F r a n z] pour aller a Trieste d'ou il n'y a qu'un petit traict de Mer [- konkret das Adriatische Meer gemeint -] iusques a Ancone [=Ancona] qui est de l'Estat Ecclesiastique Aussy les gens de guerre levez en Allemagne pour le Pape prennent ils cette route.³

C'est mesme une adresse Jtalienne de vous engager a demander vous mesmes le passage au Gouverneur de Milan [Luis de Guzman, Ponce de Leon, Conde de V i l l a v e r d e] affin de vous faire croire qu'il ne tient qu'a cela que la levée ne se face parceque M. le Nunce est tout assuré qu'on vous refusera le passage et qu'il en est mesme peutestre d'accord.

Par la vous voyez que ceque l'on a dit dans l'assemblée de Lucerne⁴ pour vous persuader que la levée se fera en cas que l'accommodement ne se conclue point